

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE1297

présenté par

M. Giraud et M. Tourret, rapporteur thématique

ARTICLE 14

À l'alinéa 3, après les mots :

« est titularisée par »

insérer les mots :

« le garde des sceaux, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.